



Botswana

Accord ratifié: **Oui**

Date de ratification: **2015-06-18**

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)	Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C	22 février 2017	Oui
A - 28.2%	B - 67.2%	C - 4.6% Not yet notified - 0.0%
Notification des dates indicatives de la Categorie B	22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B	22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C	22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C	22 août 2019	Oui
Notification des besoins d'assistance technique	22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique	22 février 2018	Non
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique	22 août 2019	Non

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2024	Non
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2027	Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2020	Oui

Renseignements sur l'assistance

Notified Art. 22.3	Oui
--------------------	-----

Légendes:

Oui

Notification présentée

Non

Notification due

Non

Notification non échue

Programme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1 Publication	B E	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 30 juin 2023
1.2 Renseignements disponibles sur Internet	B E	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 30 juin 2023
1.3 Points d'information	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2025
1.4 Notification	B E	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 30 juin 2024
2.1 Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A		au plus tard le 22 février 2017
2.2 Consultations	A		au plus tard le 22 février 2017
3 Décisions anticipées	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2020
4 Procédures de recours ou de réexamen	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2020
5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 22 février 2017
5.2 Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3 Procédures d'essai	C	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2025
6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions	B	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2020
6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	B	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2020
6.3 Disciplines en matière de pénalités	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2020
7.1 Prétraitement avant arrivée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.2 Paiement par voie électronique	A		au plus tard le 22 février 2017
7.3 Séparation de la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.4 Gestion des risques	A		au plus tard le 22 février 2017
7.5 Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 22 février 2017
7.6 Temps moyens nécessaires à la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.7 Opérateurs agréés	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2020
7.8 Envois accélérés	A		au plus tard le 22 février 2017
7.9 Marchandises périssable	A		au plus tard le 22 février 2017
8 Coopération entre les organismes présents aux frontières	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2020
9 Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
10.1 Formalités	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2020
10.2 Acceptation de copies	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2020
10.3 Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 22 février 2017
10.4 Guichet unique	C	au plus tard le 31 décembre 2027	au plus tard le 31 décembre 2027
10.5 Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6 Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7 Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2017
10.8 Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9 Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
11 Transit	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2020

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
12	Coopération Douanière	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2020

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A	
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C>B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé	

Notifications et autres documents

Symbol	Date de réception	Description
G/TFA/W/92	2023-07-05	The role of technology transfer in building resilience: Trade Facilitation
G/TFA/N/BWA/1/Add.3	2022-07-25	Extension of implementation dates
G/TFA/N/BWA/3	2022-07-25	Article 22.3 - contact points
G/TFA/N/BWA/1/Add.2	2021-08-30	Extension of implementation dates
G/TFA/N/BWA/2	2019-10-22	Articles 10.6.2 and 12.2.2
G/TFA/N/BWA/1/Add.1	2018-03-12	Categories B and C notification - Addendum
G/TFA/N/BWA/1	2017-05-31	Cat. B and C
WT/PCTF/N/BWA/1	2014-10-03	Category A notification

Information détaillée sur l'assistance technique

1.3 Points d'information



1.3.1
1.3.2
1.3.3
1.3.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Réalisation d'une analyse des besoins en information et élaboration d'une stratégie adaptée pour répondre à ces besoins
- Désignation des organismes ou départements appropriés
- Établissement de normes et procédures de contrôle de la qualité, y compris de délais fixes
- Formation du personnel dans le domaine de la fourniture de services
- Investissement dans le matériel informatique nécessaire

Étiquettes: *Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Appui à l'accréditation des laboratoires d'essai de l'Office de normalisation du Botswana (BOBS)
- Examen de la Loi sur les normes
- Formation et renforcement des capacités des professionnels/techniciens du BOBS qui réalisent les essais, dans les domaines de la validation des méthodes et de l'incertitude de mesure
- Appui au maintien de l'accréditation des laboratoires
- Élaboration des normes nationales de qualité et mise en place des processus nationaux d'accréditation et de certification en matière de qualité
- Fourniture du matériel d'essai
- Mise sur pied d'un nouveau laboratoire comprenant l'infrastructure et l'équipement nécessaires pour le Service de recouvrement unifié (BURS) du Botswana
- Services logiciels spécialisés pour le nouveau laboratoire

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Réalisation d'études de faisabilité et d'études de rentabilité
- Mise en place de plates-formes de TI pour les autres organismes présents aux frontières
- Formation du personnel de tous les ministères concernés par le commerce

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC), Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation

Légendes



Notifiée dans la catégorie C



Notifiée dans la catégorie C



Report de dates demandé

Arrangement avec des donateurs notifié

Téléchargé le 18 février 2026
Mis à jour le 23 juin 2025